

ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-73
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

28 JUIL. 2022

MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande du Conseil de Fabrique du 27/07/2022

CONSIDERANT que dans le cadre **d'une procession**, au départ de la place du 19 mars à La Wantzenau, empruntant le quai des Bateliers jusqu'à l'intersection avec la rue Cerf, une parfaite sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours de la manifestation,

Arrête

- Article 1:** Le dimanche 15 aout 2022 entre 20H00 et 22H00 le cortège partira de la place du 19 mars à La Wantzenau. Il empruntera le quai des Bateliers jusqu'à son intersection avec la rue du Cerf.
- Article 2:** La circulation sera coupée au passage du cortège. Aucun véhicule ne pourra dépasser, ni forcer le passage du cortège à l'exception des véhicules de gendarmerie, de secours ou de lutte contre l'incendie.
- Article 3:** Les membres de la Communauté de Paroisses sont chargés de l'encadrement de la manifestation et de la fermeture des rues à la circulation selon l'avancement du cortège.
- Article 4:** Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6:** Copie de la présente sera adressée à :
- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
 - Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
 - M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - Compagnie des transports Strasbourgeois,
 - M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
 - M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
 - M. PARMENTIER Président du Conseil de fabrique,
 - Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 27 juillet 2022

La Maire
Michèle KANNENGIESER

Par délégation du Maire
P. GADROY

